

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE595

présenté par

Mme Abeille, Mme Allain, Mme Bonneton, M. Alauzet et M. de Rugy

ARTICLE 58

Après la première phrase de l'alinéa 28, insérer la phrase suivante :

« Les surfaces dédiées au stationnement sont couvertes d'un revêtement perméable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'imperméabilisation des sols en milieu urbain (routes, parkings...) pose un véritable problème : rendre les sols perméables permet de leur rendre certaines de leurs fonctions d'origine comme l'infiltration, la filtration et l'oxygénation.

Les eaux de pluie tombant sur des sols perméables ne ruissellent pas et ne se chargent pas en polluants. Ces surfaces perméables, plus humides, permettent grâce au phénomène d'évapotranspiration de lutter contre les îlots de chaleur. L'écoulement doux permet au système végétal et au sol traversé de dépolluer en partie les eaux de ruissellement avant leur arrivée aux rivières et aux nappes souterraines.